

I - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

1.1 - Poursuivre une politique d'accessibilité en matière d'accueil de loisirs

EJ 1.1.2 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES GARDERIES PÉRISCOLAIRES EN ACCUEILS DE LOISIRS DÉCLARÉS

DIAGNOSTIC

Certains territoires sont dotés de garderies périscolaires n'ayant pas l'agrément Accueil Collectif de Mineurs (pas de déclaration à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) (nécessitant de renforcer le projet pédagogique et la qualification des encadrants) : la plupart sont identifiées mais dans certains territoires, il est difficile de savoir si le besoin est couvert.

Il pourrait être envisagé pour ces services un accompagnement dans la transformation vers un Accueil de Loisirs agréés. La concentration importante de 6 ans à moins de 12 ans parmi les moins de 25 ans sur tous les territoires soulève l'importance de proposer des dispositifs en direction de cette tranche d'âges et de faire des Accueils de Loisirs un service de proximité.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'ambition est d'accompagner les gestionnaires vers une transformation de leurs garderies périscolaires afin de les inscrire dans le droit commun - via une convention Prestation de Service Caf - et de les intégrer aux Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT).

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Les familles de la CCSB Nord Est utilisent les structures limitrophes avec le département de la Saône-et-Loire
- ➔ Sur le territoire de la Métropole de Lyon, les communes d'Oullins et Jonage ne disposent pas d'Accueils de Loisirs périscolaires mais disposent d'une garderie périscolaire

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse
- ➔ Groupe d'Appui Départemental (GAD)

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les représentants de la Commission Enfance-Jeunesse
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les représentants des familles et les gestionnaires concernés
- ➔ Éducation nationale : les assistants du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) dans les écoles en REP+

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Mobilisation des représentants locaux des membres de la Commission Enfance-Jeunesse et les coordonnateurs jeunesse des territoires

ACTION 1

- ➔ Soutenir la transformation des Garderies Périscolaires en Accueils de Loisirs agréés.

ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Transformation des garderies périscolaires en Accueils de Loisirs déclarés :**
 - Évolution du nombre de Garderies Périscolaires (GPS) transformées en Accueils de Loisirs déclarés